

## CONVOCATION

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les responsables de structure commerciale agréée,

Vous êtes conviés à l'assemblée générale ordinaire du comité départemental du Calvados qui se tiendra

**Le samedi 27 novembre 2021 à 13h30**

Au « 1901 »,  
8 Rue germaine Tillion, 14000 CAEN.

L'ordre du jour est le suivant :

13h30 - 14h00 :

- Emargement des représentants des clubs

14h00 - 16h30 :

- Rapport moral du président
- Rapport du trésorier
- Approbation des rapports des commissions

Un pot de l'amitié sera offert à l'issue de l'assemblée générale.

En cas d'impossibilité, merci de vous faire représenter en utilisant le document en pièce jointe (mandat, pouvoir).

La secrétaire,  
Christel Lecomte.

## Assemblée Générale Ordinaire Samedi 27 novembre 2021

### Mandat du délégué du club

Club représenté : ..... N° du Club :.....  
Nom du Président : ..... Prénom : .....  
Ou de son délégué\*.....*Rayer la mention inutile*  
Licence fédérale du Président ou de son délégué à **présenter au secrétariat**  
N° de licence : ..... Nombre de voix du Club.....  
Signature du Président de Club et cachet du Club

### Pouvoir

*En cas d'impossibilité de représentation du Président de Club ou de son délégué, le pouvoir peut être donné au délégué d'un autre club. Ce délégué ne peut en aucun cas procéder lui-même à une deuxième délégation.*

Je soussigné.....  
Président du Club : ..... N° du Club.....  
Donne pouvoir pour me représenter à l'assemblée générale du samedi 27 novembre 2021 du Comité  
Départemental du Calvados à M .....  
Délégué du Club : .....N°Club :.....  
N° de licence à présenter au secrétariat.....  
Nombre de voix du Club : ..... Date .....

*Porter obligatoirement la mention manuscrite "Bon pour pouvoir"  
Suivie de la signature du Président de Club et du cachet du Club.*

*Le mandat ou le pouvoir devra être présenté au bureau de l'Assemblée Générale pour enregistrement uniquement le samedi 27 novembre 2021 de 13H30 à 14H00. Aucun mandat ni pouvoir ne pourra être enregistré au-delà de cette heure. En cas de perte, tout pouvoir ou mandat sur papier libre pourra être accepté s'il porte les mêmes mentions (notamment "Bon pour pouvoir" en manuscrit, signature du Président de Club, tampon et date). En cas de second pouvoir, seul le pouvoir dont la date est la plus proche de l'Assemblée Générale sera pris en compte.*